



Cette lettre d'information a pour objectif de **promouvoir le dispositif FACT en région Occitanie** : mieux le faire connaître aux porteurs de projet potentiels, diffuser toute l'actualité du moment et présenter des démarches soutenues par le fonds.

## ► Le FACT, c'est quoi ?

Le Fonds pour l'amélioration des conditions de travail (FACT) a pour objet de **promouvoir et soutenir**, au moyen d'une aide financière versée sous forme de subvention, des **projets d'expérimentation** sur le champ de l'amélioration des conditions de travail.

Il s'adresse aux **entreprises ou associations** de moins de 300 salariés, aux **organisations professionnelles**

**ou interprofessionnelles** et aux **porteurs de projet** d'actions collectives, sectorielles ou territoriales qui visent à mettre en place des démarches permettant de combiner amélioration des conditions de travail des salariés et performance des organisations.

Les structures publiques ne sont pas concernées.

[POUR EN SAVOIR PLUS](#) ➔

## ► Mutation du FACT en 2016

Afin d'accroître la visibilité du FACT et la cohérence entre projets soutenus et priorités des politiques publiques en matière de travail, le FACT a évolué en 2016 : il fonctionne en partie sur **appel à projet thématique** (2 par an). L'année dernière, les thèmes des appels à projet ont été « **le travail et le numérique** » et « **la prévention de l'usure professionnelle** ». En 2017, le premier appel à

projet est en cours sur le thème des **innovations organisationnelles et managériales** (clôture le 21 avril). Le second, lancé avant l'été, portera sur « **les conditions de travail, le dialogue social et le territoire** ». Une partie de l'enveloppe du FACT reste dédiée aux demandes **hors appels à projet**.

[POUR EN SAVOIR PLUS](#) ➔

## ► L'Occitanie en quelques chiffres

L'Occitanie est une des régions mobilisant le plus le FACT ; pour le dernier appel à projet concernant l'usure professionnelle, sur les 31 dossiers

retenus par la commission, **8 projets concernaient la région** dont 2 actions collectives dans les secteurs des **scieries et des crèches associatives**.

Le montant total attribué aux projets occitans sur 2016 s'élève à **339 359,4 euros** sur une enveloppe nationale d'environ 2 millions d'euros.

## ► Le FACT, c'est qui ?

Le FACT est un fonds du Ministère du Travail géré par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) : choix des priorités du fonds, commission d'examen des demandes, capitalisation sur les expériences soutenues et évaluation du dispositif.

En région, l'Aract a un rôle d'appui aux porteurs de projet pour les aider à construire leur projet, déposer leur demande, suivre les démarches soutenues en vue de capitaliser et de transférer plus largement les expériences.

L'originalité Occitane est dans le partenariat entre l'Aract et la Direccte : une charte de partenariat a été signée entre les 2 organisations afin de favoriser l'information sur les dossiers issus de la région, les avis des agents de contrôle, le suivi des demandes, la présence aux comités de pilotage des projets collectifs. Pour la Direccte le correspondant du Fact est Patrick Bompieyre.

VOTRE  
CONTACT

Catherine PINATEL  
c.pinate@anact.fr

